Editorial

Autor(en): **Haas, Robert A.**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **73 (1993)**

Heft 4

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

EDITORIAL

Les hasards du calendrier font que trois événements ou décisions qui ne manqueront pas d'avoir à terme de notables incidences sur les relations économiques franco-suisses, voire sur les échanges de la Suisse avec l'ensemble de ses partenaires commerciaux, européens notamment, ont marqué la fin de l'année 1993.

Il s'agit de la conclusion du cycle des négociations du GATT, de l'acceptation par le peuple suisse, le 28 novembre dernier, de l'introduction de la TVA, en remplacement de l'ICHA (impôt sur le chiffre d'affaires) devenu obsolète et inadapté, et de la publication par l'administration fiscale française d'une instruction commentant les aménagements apportés au dispositif de la taxe de 3 % par la loi du 30 décembre 1992.

La Revue Économique Franco-Suisse se devait de s'arrêter sur certains aspects de ces dossiers et de mettre en évidence tel ou tel élément particulier, généralement délaissé par les commentateurs.

De même, à l'heure où l'Espace Économique Européen voit effectivement le jour, où, dans le domaine culturel, la plupart des expositions ne se conçoivent pas sans prêts d'œuvres provenant de collections ou de musées étrangers, où le marché de l'art semble reprendre de la vigueur, il était intéressant de se pencher sur la réalité du principe de libre circulation des marchandises. On constatera que la législation française ménage en la matière quelques surprises.

Traditionnellement, le dernier numéro de l'année de la Revue Économique Franco-Suisse apporte à ses lecteurs les messages du Président de la Confédération suisse et du Premier Ministre français. Messieurs Adolf OGI et Édouard BALLADUR, respectant la tradition – qu'ils en soient ici très vivement remerciés – livrent leur analyse de ce que fut, pour les relations franco-suisses, l'année écoulée ainsi que leurs souhaits pour les douze mois à venir. L'Europe, personne ne s'en étonnera, demeure au centre de leurs préoccupations.

Une Europe au sein de laquelle la Suisse doit trouver sa place ; et les entreprises suisses la leur. C'est dire que la Chambre de Commerce Suisse en France, qui les représente dans l'Hexagone et célèbre cette année ses 75 ans d'existence, a plus que jamais sa raison d'être.

Robert A. Haas
Directeur de la Publication
Secrétaire Général de la Chambre de
Commerce Suisse en France, Paris